

Saint-Adolphe-d'Howard, le 22 novembre 2016

Éric Martel
Président-directeur général
Hydro-Québec
75, boul. René Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Projet de ligne à haute tension Grand-Brûlé-dérivation-St-Sauveur

Monsieur Martel,

Nous tenons à vous faire part de **nouvelles irrégularités dans le dossier de ligne à haute tension Grand-Brûlé-dérivation-Saint-Sauveur**. En effet, le 29 mai dernier, des employés de la firme Aecom ont été surpris sur les terres de l'un des propriétaires touchés par le tracé d'Hydro-Québec, M. Pierre Roy. Ces employés d'Aecom (Antoine Vézina et Élise Marchand) étaient venus pour tenter de faire un relevé des milieux humides pour le projet de ligne du Grand-Brûlé-dérivation-St-Sauveur. Or, ils se sont rendus sur les terres de M. Roy sans son autorisation. Fait étonnant, leur camion n'était pas identifié et ils effectuaient le travail un dimanche. Voici une photo du véhicule en question.



C'est un voisin qui a avisé M. Roy de la présence sur ses terres d'un camion non lettré transportant un VTT. Croyant qu'il s'agissait de producteurs de marijuana, des gens accompagnés de chiens ont pénétré dans la forêt. Sitôt trouvés, **les deux employés d'Aecom ont reconnu être là sans autorisation et donc, illégalement**. Tout cela aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. Les deux employés étaient semble-t-il apeurés, un coup de feu ayant été entendu, et ils auraient cherché à quitter prestement.

Comme d'autres propriétaires directement touchés par le tracé d'Hydro-Québec, M. Roy a autorisé la société d'État à procéder à une collecte de données archéologiques et d'arpentage afin de tenter de minimiser les dégâts dans son érablière, dans l'éventualité où la ligne serait construite. Cependant, l'entente entre M. Roy et Hydro-Québec n'inclut

pas le relevé de données environnementales et il était clair qu'il devait être avisé de toute visite en lien avec le projet. D'autres propriétaires directement touchés nous ont aussi fait part qu'ils n'avaient pas autorisé HQ à procéder à quelconque relevé de données.

Comme l'entente a été signée avec M. Berthier Rancourt d'HQ, M. Roy a tenté de joindre celui-ci par téléphone, mais en vain. Il lui a alors envoyé un courriel dans lequel il lui rappelle très clairement les termes de leur entente et le fait qu'il reste profondément en désaccord avec le tracé d'Hydro qui, écrit-il «détruirait nos paysages et n'obtient pas l'acceptabilité sociale». M. Rancourt a répondu en faisant valoir que c'était une erreur de sa part, qu'il s'en excusait.

Monsieur Martel, est-ce acceptable que le personnel d'Hydro-Québec commette des erreurs aussi grossières alors que ce projet aura des impacts considérables pour la région? À moins que M. Rancourt ait simplement décidé de faire fi des ententes?

En 2013, l'équipe de projet a annoncé aux élus et aux citoyens un tracé aux impacts faibles pour le projet du Grand-Brûlé-dérivation-St-Sauveur. Or, selon une étude indépendante de même qu'une étude réalisée pour Hydro-Québec par la firme WSP, nous nous retrouvons maintenant avec un tracé aux impacts forts sur presque tout le territoire de Saint-Adolphe. Et cela, malgré les quelques ajustements apportés au projet depuis 2013. Il est clair qu'Hydro-Québec a fait des erreurs considérables dans l'évaluation des impacts potentiels du projet, ce qui est inacceptable. Surtout que, malgré ces erreurs, Hydro-Québec a refusé de revoir le projet de façon à présenter un tracé aux impacts faibles, comme il se doit.

Sachez que **depuis le début de ce projet, nous avons été témoins d'erreurs importantes et ce, à tous les niveaux.** Ainsi, lors d'une rencontre tenue le 28 mai 2015, la porte-parole d'HQ, Mme Lamoureux, a distribué des documents en affirmant que la grille y apparaissant était celle développée par le sous-comité environnement du CTR (comité technique régional). La chef de projet, Mme Gosselin, a aussi fait cette même affirmation. Pourtant, cette grille était celle rejetée par le CTR et il n'y avait pas de méprise possible entre les deux outils. Confrontée le 27 août 2015 sur cette erreur, Mme Gosselin s'est justifiée devant son patron, Mathieu Bollulo, en disant qu'elle n'avait pas vu la grille avant la réunion. Est-ce dire qu'elle ne s'était pas préparée pour cette importante rencontre ? Au cours des travaux du CTR, Mme Gosselin a aussi confondu des résultats avec des critères, une chose inadmissible de la part d'une chef de projet. Et elle a pris des engagements au nom d'Hydro-Québec qu'elle n'a pas respectés.

Lors de la rencontre avec le ministre Pierre Arcand, le 20 février 2015, nous avons fait part à ce dernier que l'équipe de projet avait fait l'erreur de conclure que «la ligne ne pourrait pas être visible depuis le sommet du mont Avalanche, à cause de l'orientation des pistes». Or, elle sera nécessairement très visible de ce point de vue. Peut-on même parler d'une erreur de la part du chargé de projet en environnement, M. Hébert !!?? **La chef de projet a immédiatement répliqué devant le Ministre que, «de toute façon, dans les Laurentides, on voit des lignes de tous les centres de ski»,** ce qui est à notre sens un grave manque de professionnalisme, surtout de la part d'une chef de projet. Et

que dire de sa réflexion au sujet de la consultation publique que la municipalité et la MRC jugent déficiente : « *Ne nous dites pas qu'on n'a pas consulté ! En décembre, on s'est fait crier après pendant deux jours à Saint-Adolphe!* » nous a-t-elle dit le 27 août 2015. Mme Gosselin a aussi répondu aux quelque 300 citoyens présents lors de la présentation du tracé final en décembre 2014, qu'elle ne savait pas pourquoi une ligne de 315 kV était admissible à un BAPE mais pas une ligne de 120 kV (!!!!!). Et au cours de cette même présentation, **la chef de projet a «déplacé» un pylône de quelques mètres afin de s'assurer que le propriétaire le plus touché à St-Adolphe par le tracé d'HQ ne soit plus dédommagé par Hydro-Québec qui, pourtant, s'était engagée à «l'exproprier» si la ligne était construite.** De toute évidence, Mme Gosselin a posé ce geste afin de «punir» ce propriétaire qui venait de la traiter de menteuse.

Comme vous le savez, en décembre dernier, des propriétaires touchés par le tracé d'Hydro s'étaient plaints auprès du comité aviseur d'appels de M. Rancourt où ce dernier leur disait «qu'ils avaient intérêt à collaborer puisque, de toute façon, Hydro aurait un décret du gouvernement en main très bientôt (dès janvier 2016)». Contrairement à ce dont Mme Gosselin fait mention dans sa lettre datée du 18 avril 2016, **M. Rancourt n'a jamais parlé de décret d'expropriation, mais plutôt d'un décret en réponse au refus de la MRC des Pays-d'en-Haut d'accorder un certificat de conformité. Mme Gosselin a-t-elle voulu vous induire en erreur** ou si, encore une fois, il s'agit d'une méconnaissance du projet ? Une telle attitude aussi irresponsable de la part d'une chef de projet contribue grandement à la perte de confiance entre Hydro-Québec et les citoyens et élus, en plus de nuire à l'image de la société d'État.

De son côté, le chef de la planification, M. Giroux, nous a affirmé le 28 mai 2015 que cette ligne était «une question de sécurité nationale». Permettez-nous, monsieur Martel, ne nous questionner sur le bien-fondé de cette affirmation. **Est-ce vraiment ce qu'il est permis d'appeler une question de sécurité nationale ?** Si oui, pourquoi M. Giroux n'a-t-il pas mis cette importante affirmation par écrit comme le lui a demandé Mme Lapointe? Qui plus est, M. Giroux a affirmé le 29 mai 2013 que c'était la première fois qu'Hydro-Québec utilisait cette nouvelle approche de super ligne à 120 kV. Pourtant, a-t-on appris par la suite, cela a été fait à trois reprises par le passé, sur de courts tronçons. Pour justifier cette erreur, M. Giroux a affirmé plus tard que « *le 29 mai 2013, il ne s'en souvenait plus* ». Un tel oubli est inadmissible considérant l'importance de sa fonction.

Monsieur Martel, nous sommes consternés par les agissements d'Hydro-Québec dans le dossier du Grand-Brûlé et cela s'est même poursuivi à la Régie. En effet, vos avocats ont tenté de faire exclure de la preuve tous les documents déposés par Saint-Adolphe et la MRC des Pays-d'en-Haut, qui traitaient d'impacts (environnementaux, paysagers et économiques). De plus, il y a tout lieu de croire que vos avocats ont divisé la preuve et, a-t-on découvert après les audiences, M. Giroux a rejeté les recommandations de l'expert Paquin sur la base, entre autres, de certaines considérations techniques qui s'appliqueront à la solution privilégiée par HQ (!!!!).

Cet acharnement nous amène à questionner sérieusement les considérations de la société d'État envers les impacts de ce projet et les citoyens qui auront à vivre avec

les conséquences de ceux-ci. Surtout que les avocats d'Hydro n'ont rien contesté des documents déposés par la ville de Tremblant et la MRC des Laurentides, alors qu'ils traitaient aussi d'impacts. Hydro-Québec a même fait faire en un temps record des simulations visuelles pour la ville de Tremblant et la MRC des Laurentides, dont la fameuse simulation montrant un poste aéro-souterrain dans la cour d'une employée de la MRC des Laurentides. Comme vous la savez, cette simulation a soulevé l'indignation chez les spécialistes que nous avons consultés, ici et à l'étranger. Pour tous, il est clair que ce poste a été localisé de façon non optimale, voire même au pire endroit, comme cela nous a été confirmé par Mme Gosselin dans sa lettre du 18 avril 2016. **De quoi se demander s'il ne s'agissait pas d'une manœuvre délibérée de la part d'Hydro-Québec pour faire peur et semer la pagaille dans la région.**

Bref, à la Régie de l'énergie, pendant que l'équipe de projet alimentait la preuve de la ville de Tremblant/MRC des Laurentides, les avocats d'Hydro-Québec travaillaient à tenter de vider la preuve de Saint-Adolphe-d'Howard/MRC des Pays-d'en-Haut. Avec les coûts que cela implique pour la municipalité et les Québécois. **Combien toute cette consultation-contestation aura-t-elle coûté à la société d'État depuis 2013 ?** Tout cela, parce que l'équipe de projet n'a pas choisi de mettre son expertise et son savoir-faire au profit d'un projet adapté aux particularités de la région.

Ce projet, dans sa forme actuelle, ne respecte pas le schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'en-Haut. Il ne respecte pas non plus la Charte des paysages des Laurentides ni l'esprit du règlement de Saint-Adolphe sur la protection des sommets de montagnes, ni les principaux critères de localisation et d'intégration des lignes d'HQ. Il contrevient aussi à plusieurs des principes fondamentaux du développement durable. **Devant un tel constat, le gros bon sens ne voudrait-il pas que le projet soit modifié plutôt que d'exiger de la MRC qu'elle modifie son schéma d'aménagement et ouvre une brèche dans sa charte des paysages ? Faudra-t-il bientôt changer les principes du développement durable pour accommoder Hydro-Québec ?**

Aujourd'hui, huit des dix maires de la MRC des Pays-d'en-Haut ont décidé de capituler devant Hydro-Québec et le gouvernement. « C'est une bataille perdue, c'est impossible de gagner contre Hydro; c'est un état dans l'État », nous a-t-on dit. Ces maires ont décidé de capituler dans le silence parce qu'ils craignent des représailles de la part du gouvernement s'ils ne lui obéissent pas.

Plus récemment, **nous avons appris dans un reportage diffusé à *Infoman* qu'un député de la CAQ avait reçu un coup de fil de nature intimidante de la part d'Hydro-Québec. Est-ce un geste acceptable de la part d'une société d'État ?** Hydro-Québec a répliqué à ce reportage en affirmant que Saint-Adolphe voulait envoyer le tracé dans la municipalité voisine, mais sans préciser que cette solution a été déposée par HQ à la Régie et qu'elle éviterait d'ouvrir une nouvelle emprise, une solution qu'HQ jugeait pourtant techniquement impossible en 2013. Et sans dire non plus que lors des audiences à la Régie, les spécialistes de St-Adolphe/MRC des Pays-d'en-Haut, reconnus comme experts par la Régie, ont fait valoir, analyses à l'appui, qu'il était possible d'éviter toute appropriation pour cette solution.

Dans sa réplique, Hydro-Québec affirme aussi que ce projet a fait l'objet de plusieurs modifications, mais sans préciser que celles-ci n'ont pas permis de réduire les impacts de façon significative. Finalement, Hydro-Québec affirme que cinq des six municipalités ont donné leur accord mais sans dire qu'elles font partie des quelque 70 municipalités qui ont réclamé un BAPE, principalement parce qu'elles jugent que les impacts à St-Adolphe seraient inacceptables sur leur territoire. **Nous vous rappelons que, contrairement à ce que Hydro-Québec tente de véhiculer, le tracé d'HQ n'a jamais été recommandé par le CTR.**

Vous trouverez aussi, ci-joint, une lettre transmise au magazine *L'Actualité* à la suite de la parution d'un article en mai dernier concernant le présent dossier. Cette lettre a été publiée dans une édition subséquente et l'article concerné a été retiré du site web de *L'Actualité* ainsi que de MLS, quelques heures après sa mise en ligne. **Comme vous le constaterez, en plus de comporter de nombreuses omissions, cet article rapportait des affirmations erronées faites par Serge Abergel, porte-parole d'HQ.**

En terminant, nous vous demandons à nouveau, comme cela a été fait via l'accès à l'information et les demandes de renseignements lors du processus devant la Régie de l'énergie, et comme la MRC l'a signifié par lettre en mars 2016 et madame Lapointe, par lettre en 2015, de transmettre à la municipalité de Saint-Adolphe et au comité aviseur le rapport d'évaluation environnementale tel que déposé à l'été 2015 au ministère de l'Environnement ainsi que dans sa version la plus récente, pour le projet du Grand-Brûlé-dérivation-St-Sauveur. Rien ne justifie le refus de la société d'État à fournir ce document, plus d'un an après son dépôt à la direction régionale du ministère de l'Environnement.

Monsieur Martel, nous sommes convaincus que cette société d'État a toute l'expertise et la technologie pour réaliser un projet aux impacts faibles sur le plan environnemental, paysager et humain, que celui-ci soit réalisé dans les emprises existantes ou qu'il traverse le territoire de Saint-Adolphe. Comme vous, nous souhaitons être fiers de cette société d'État. Mais pour cela, il faudrait d'abord qu'elle nous présente et réalise des projets qui susciteront de la fierté.

C'est pourquoi, à la lumière des informations contenues dans cette lettre, nous demandons officiellement une révision complète du projet de ligne à 120 kV Grand-Brûlé-dérivation-Saint-Sauveur, et ce, nonobstant la décision à venir de la Régie de l'énergie.

Veillez agréer nos salutations distinguées,



Denise Payette, pour le Comité aviseur de Saint-Adolphe-d'Howard
denisepayette@yahoo.ca

Pj : Lettre à *L'Actualité*
Cc : Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Christine Saint-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides
Yves St-Denis, député d'Argenteuil
André Genest, préfet suppléant, MRC des Pays-d'en-Haut
Madame Lisette Lapointe, mairesse, Saint-Adolphe-d'Howard
Mathieu Dessurault, directeur général, Saint-Adolphe-d'Howard